



Conseil Municipal du 22 novembre 2018 PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	10 puis 11	4 puis 3	1

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 8 novembre 2018 se sont réunis à la Mairie de Mens, le 22 novembre à dix-huit heures trente, sous la présidence de M.

COQUET Bernard, Maire de Mens.

Etaient présents COQUET Bernard, BARBE Anne-Marie, CALVAT Marcel, GIOVANETTI Rosa-Maria, CHABERT Jean-Paul, CHEVALIER Bernard, DUSSERT Daniel, JOSSERAND Laurianne-arrivée 19h55, GOUTEL Jean Louis, REICHMUTH Sophie, DIDIER Claude

Excusés : MENVIELLE Véronique pouvoir remis à Bernard CHEVALIER, DANGLES Gérard, pouvoir remis à Anne Marie BARBE, SAUZE Carole pouvoir remis à Bernard COQUET, JOSSERAND Laurianne pouvoir remis à Jean Paul Chabert jusqu'à son arrivée à 19h55

Absents : CHEVALLY Gérard

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil Madame Rosa Maria GIOVANETTI est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le Maire ouvre la séance à 18H35 et annonce l'ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal du 25 octobre 2018;
2. Commission de contrôle des listes électorales : conseillers municipaux volontaires pour participer aux travaux de la commission
3. Chantier Place du Vercors : transfert du budget général au budget eau et assainissement
4. Décision modificative budget général 2018
5. Décision modificative budget de l'eau 2018
6. Subvention à l'association Trièves Action Tourisme pour l'organisation du marché de Noël
7. Acquisition par préemption du local contiguë au local « Collectif d'entraide du Trièves
8. Décision relative à la mise en œuvre des transferts de compétence eau et assainissement à la CDCT
9. Délibération portant échange d'un chemin rural (ajout à l'ordre du jour)
10. Questions diverses

Le Maire propose de reporter le point 2 en fin de séance ce que les conseillers acceptent

Approbation du PV du 25/10/2018

Le procès-verbal du 25 octobre 2018 est approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions.

Chantier Place du Vercors : transfert du budget général au budget eau et assainissement

Le délégué aux finances expose que le Conseil municipal a approuvé par délibération n° 2018-07-057 du 26 juillet 2018 le coût de revient définitif du chantier de requalification de la Place du Vercors et de la rue de la Halle pour un montant de 1.422.891 € HT, soit 1.707.469,20 € TTC. Suite à la réception de l'ensemble des arrêtés attributifs de subventions relatifs à cette opération et dans le cadre de la préparation des clôtures budgétaires 2018, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au transfert au budget de l'eau des coûts et des financements pour les travaux « eau et assainissement » de la Place du Vercors/rue de la Halle.

La décomposition des coûts et des financements s'établit comme suit :

- Coûts ventilés sur la base des désignations des travaux figurant dans les factures visées par le Maitre d'œuvre – le coût des études et du géomètre en amont des travaux restant au budget général
- Subventions ventilées selon la nature de travaux financés par chaque arrêté attributif,

- FCTVA retenu sur la base du pourcentage de 16,4% appliqué aux coûts TTC,
- Emprunt ventilé sur la base du « reste à financer » sur le coût net de subventions et de rétrocession FCTVA

COÛTS	TOTAL	Eau potable	Mise en séparatif EU/EP	Ed public et autres réseaux	Autres aménagements
GEOMETRE	23 700				23 700.00
ETUDES	24 780				24 780.00
TRAVAUX HT	1 374 411	144 557.71	200 944.76	257 053.34	771 854.90
TOTAL TTC	1 707 469	173 469.25	241 133.72	308 464.01	984 401.88
FINANCEMENTS (sommes encaissées/décisions d'attribution)					
État	299 519	31 514.00	43 805.00	24 909.56	199 290.36
Région	60 000	4 845.00	9 971.00	4 899.86	40 284.14
Département	251 677	19 797.00	1 752.00		230 128.00
Département contribution à réfection RD 526	72 884				72 884.00
SEDI éclairage public hors MO SEDI	38 687			38 687.00	
SEDI apports de financements travaux en MO SEDI	82 091			82 091.00	
FCTVA	280 025	28 449.00	39 546.00	50 588.10	161 441.91
Emprunt	500 000	70 696.00	116 195.00	313 109.00	
autofinancement	122 586	18 168	29 865	74 553	

Après avoir écouté l'exposé du délégué aux finances et après en avoir délibéré, les Conseillers municipaux, à l'unanimité,

- Décident de procéder au transfert au budget de l'eau des coûts et des financements pour les travaux « eau et assainissement » de la Place du Vercors/rue de la Halle sur les bases ci-dessous

Au budget de l'eau / section	Eau potable	Assainissement-eau pluviale
Le coût TTC des travaux au compte	21531 : 173.469,25 € TTC	21532 : 241.133,72 € TTC
Les financements aux comptes		
• 1311 Etat :	31.514	43.805
• 1312 Région	4.845	9.971
• 1313 Département	19.797	1.752
• 10222 FCTVA	28.449	39.546
• 1641 Emprunt	70.696	116.195

- décident d'affecter pour ces travaux un autofinancement de 18.168 € au budget de l'eau – section eau potable et un autofinancement de 29.865 € au budget de l'eau – section assainissement
- autorisent le Maire à demander au Crédit agricole des avenants à l'emprunt 2017 de 500.000 € contracté sur le budget général pour acter les transferts d'emprunt au budget de l'eau section eau potable pour 70.696 € et au budget de l'eau section assainissement/eau pluviale pour 116.195 €
- autorisent le Maire à signer toute convention relative à ce transfert
- autorisent la prise en compte des annuités d'emprunts correspondantes sur le budget de l'eau jusqu'à l'extinction des dits-emprunts
- décident d'inscrire l'ensemble de ces transferts dans le budget général et le budget de l'eau

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL (M14) : note explicative et projet de délibération

Le délégué aux finances rappelle que le budget de fonctionnement et le budget d'investissements sont votés au chapitre ; il présente au Conseil Municipal les ajustements budgétaires proposés pour tenir compte à la fois des dépenses engagées ou estimées et des évolutions de recettes constatées ou communiquées depuis le vote du budget primitif en mars 2018.

1. Modification des crédits inscrits au budget de fonctionnement

S'agissant du budget de fonctionnement, les ressources notifiées et recettes facturées permettent d'anticiper une hausse des produits de 31.490 €. S'agissant des dépenses de fonctionnement, le recalage à la hausse de 31.101 € vise à prendre en compte les dépenses connues ou anticipées à fin d'année et à maintenir notamment

une enveloppe pour « aléas » d'environ 25.000 € correspondant à des interventions réalisées par les agents ou des entreprises pour voiries – bâtiments – matériels défectueux ...

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est maintenu quasiment à l'identique par rapport au BP + 389 € avec un excédent de l'évolution des recettes sur l'évolution des dépenses.

Le détail par chapitres est présenté ci-après :

Dépenses				
CHAPITRE		BP 2018	DM 2018	modification proposée
011	Charges à caractère général	432 487.00	442 181.00	9 694.00
<i>Ces modifications concernent :</i>				
<i>+6266 € : dépenses de fournitures - petits équipements et prestations essentiellement pour la maintenance des bâtiments et de la voirie</i>				
<i>+6800 € : remboursement de la location de salles par les associations auprès du collège avec notamment rattrapage des années antérieures de facturation</i>				
<i>-1800 € : négociation 2018 sur les tarifs des contrats d'assurance</i>				
<i>-1000 € reclassement des frais de dossiers sur emprunts au chapitre 66 charges financières</i>				
<i>-572 € : recalage au réel des dépenses eau et assainissement – taxes foncières</i>				
012	Charges de personnel	465 574.00	485 701.00	20 127.00
<i>Ces modifications concernent le recalage des prévisions de charges de personnel du fait des avancements d'échelons – du remplacement de personnel en maladie (avec notamment 10 jours de carence non pris en charge par le contrat d'assurance groupe) – de la prise en compte des astreintes et heures supplémentaires réalisées ou à venir notamment déneigement). A titre de comparaison le réalisé 2017 était de 502 766 €.</i>				
014	Atténuations de produits	154 523.00	154 803.00	280.00
<i>Ce chapitre correspond aux reversements FNGIR-attributions de compensation –Fond national de péréquation : ajustement fait sur les montants communiqués</i>				
65	Autres charges de gestion courante	115 024.00	115 024.00	0.00
66	Charges financières	19 688.00	20 688.00	1 000.00
<i>Voir -1000 € reclassement des frais de dossiers sur emprunts du chapitre 011 au chapitre 66</i>				
67	Charges exceptionnelles	2 500.00	2 500.00	0.00
68	dotations aux provisions			0.00
Total général		1 189 796.00	1 220 897.00	31 101.00

Recettes				
CHAPITRE		BP 2018	DM 2018	modification proposée
013	Atténuation de charges		3 484.00	3 484.00
<i>Prise en compte des indemnités encaissées au titre de la couverture des absences pour maladie</i>				
70	Produits des services	128 550.00	130 872.00	2 322.00
<i>Prise en compte des recettes encaissées notamment piscine +2315 € par rapport aux anticipations budgétaires ; concessions dans les cimetières +2396 € - autres remboursements -2449 €</i>				
73	Impôts et taxes	717 200.00	717 200.00	0.00
74	Dotations et participations	382 180.00	407 864.00	25 684.00
<i>Prise en compte des dotations notifiées avec notamment +42 366 € essentiellement pour la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale ; -11578 € compensation taxe professionnelle ; +1 811 € compensation exonération et dégrèvement de taxe habitation et taxe foncière ; -10 495 € autres attributions de péréquation</i>				
75	Autres produits de gestion courante	60 000.00	60 000.00	0.00
76	Produits financiers			0.00
77	Produits exceptionnels	500.00	500.00	0.00
Total général		1 288 430.00	1 319 920.00	31 490.00

2. Modification des crédits inscrits au budget d'investissement

S'agissant du budget d'investissement, les dépenses sont réévaluées de 594.191 € et les ressources de 650.588 €. Ceci correspond à la prise en compte des éléments suivants

- Le transfert des travaux et des financements eaux et assainissement de la Place du Vercors au budget de l'eau sur la base des éléments proposés au vote au point précédent et conduisant à l'affectation d'un autofinancement de 48.033 €
- Les investissements réalisés ou engagés en 2018 et les financements correspondants ainsi que, le cas échéant le reclassement entre chapitres
- Le projet rue du Bourg pour lequel les financements ont été obtenus mais les travaux non affermis
- Le maintien d'une enveloppe de 102.000 € pour aléas ou travaux complémentaire à engager en 2018
- L'ajustement du remboursement des emprunts relais avec la prise en compte des subventions notifiées et encaissées en ressources supplémentaires

Voir liste des opérations et détail par chapitres dans le tableau ci-dessous et dans les pages suivantes

3. Impact sur l'équilibre global du budget

L'équilibre global du budget est amélioré de 56.786 € dont 48 033 € lié au transfert des dépenses et financements « eau et l'assainissement » du chantier de la Place du Vercors au budget eau et assainissement. Les ressources long terme disponibles s'établissent à 629 000 €.

DETAIL DES EVOLUTIONS PAR CHAPITRES ET COMMENTAIRES

		Dépenses d'investissement		modification
CHAPITRE		BP 2018	DM 2018	proposée
20	Immobilisations incorporelles	41 480.00	64 748.00	23 268.00
<i>Recalage du coût de l'étude globale des besoins de travaux de l'Eglise et décision de réaliser une étude des besoins de travaux pour le Temple : +19 500 € ; appui à l'établissement du Plan communal de sauvegarde +1 680 € ; licences informatiques +2 088 € (reclassement déduit des investissements informatiques prévus au chapitre 21)</i>				
204	Subv. d'équipement versées	21 624.00	20 124.00	-1 500.00
<i>Comprend la contribution aux investissements NRO par la CDCT et la décision de versement d'une subvention au projet Biotope de Terres Vivantes pour 3000 €</i>				
21	Immobilisations corporelles	1 189 025.00	1 227 226.00	38 201.00
<i>Recalage des opérations: liste détaillée en annexe ; à noter le reclassement de 2088 € d'investissements informatiques du chapitre 21 au chapitre 20</i>				
16	Remboursement d'emprunts	775 973.00	1 310 195.00	534 222.00
<i>Prise en compte de l'engagement de remboursement de l'emprunt relais souscrit en 2018 +350 000 € en contreparties de la prise en compte des recettes de subvention et FCTVA : Opération Place du Vercors : +186 891 € transfert au budget de l'eau de la quote part d'emprunt finançant les investissements eau et assainissement transférés et ajustement du capital remboursé au budget général -2964 € Ajustement des cautions à rembourser voir chapitre 165 en recettes : +295 €</i>				
Total général		2 028 102.00	2 622 293.00	594 191.00

		Recettes d'investissement		modification
CHAPITRE		BP 2018	DM 2018	proposée
13	Subventions d'investissement	615 546.00	1 065 933.00	450 387.00
<i>Prise en compte des subventions encaissées et demandées au titre des opérations inscrites en investissement prévisionnel 2018 ; voir en contrepartie au chapitre 16 la prise en compte des remboursements d'emprunts relais ; Opération Place du Vercors : transfert des subventions service de l'eau du Département et Agence de l'eau au budget de l'eau en contrepartie des investissements eau et assainissement transférés</i>				
16	Emprunts encaissés	600 000.00	600 000.00	0.00
10	Dotation fonds divers et Réserves	186 991.00	385 897.00	198 906.00
<i>Recalage du compte FCTVA avec les sommes encaissées et à recevoir pour les opérations inscrite en investissement prévisionnel 2018 et le transfert Place du Vercors au budget de l'eau pour la part des investissements concernant ce budget voir en contrepartie au chapitre 16 la prise en compte des remboursements d'emprunts relais</i>				
165	Dépôts cautions reçues		1 295.00	1 295.00
<i>Recalage sur la base des sommes encaissées avec ajustement de l'engagement de remboursement au chapitre 16 en dépenses</i>				
1 068	Excédent de fonctionnement	600 000.00	600 000.00	0.00
24	Produit des cessions	140 000.00	140 000.00	0.00
Total général		2 142 537.00	2 793 125.00	650 588.00

LISTE DES OPERATIONS REALISEES OU ENGAGEES EN 2018 inscrite dans la Décision Modificative

nature de travaux	désignation de l'opération	chiffre TTC	subventions et FCTVA déd. rdt	Auto-financement/ emprunts	
voies réseau	travaux chemin de terre vante	33 996	14 074	19 922	
voies réseau	réalisation de parking (tennis et foot/rue des Aires)	78 792	45 752	33 040	
voies réseau	travaux divers réalisés ou engagés voies et réseaux	24 839	7 652	17 186	réfection des routes et chemins - tempête éléazar Port des granges - installation des coussins berlinois
voies réseau	Eclairage public hors PREP	56 062	48 299	9 763	
voies réseau	signalétique et fin numérotation rues	15 051	14 412	639	
Prep Vercors	PI du Vercors 2018 travaux et financements déduits remboursement emprunt relais	506 411	268 890	317 521	emprunt finançant les travaux aménagements et réseaux sec a été encaissé en 2017 en totalité pour 313 109 €
prep axe historique M14	Rue du temple/Hefe/St Giraud	388 779	250 365	138 414	
prep axe historique M14	Rue du Bourg fincée non affermie	165 068	91 850	73 218	
bâtiments-équipements	Etudes Eglise et Temple	36 480	22 873	13 607	
bâtiments-équipements	vestiaires foot	77 069	52 268	24 822	
bâtiments-équipements	bâtiment Meyzanc	17 012	9 181	7 831	
bâtiments-équipements	Piscine	33 372	18 500	14 872	Voiles d'ombrage - électronique automatisation chauffage/pompe à chlore bardage - renouvellement de mobilier - aérateurs
bâtiments-équipements	Projet achat local associatif (travaux non chiffrés)	24 380	0	0	
bâtiments-équipements	autres investissements sur les bâtiments et équipements	26 395	3 509	19 790	notamment mise aux normes auberge - mur réparation garage communal Bets anti pigeons - réfections dans les logements et la cure - arie d'escalade - équipements électriques loire - pompe stade de foot
fonctionnement	investissements informatique-matériel technique-divers maine	21 180	2 214	18 966	inclut plan de sauvegarde - nouveaux panneaux d'affichage - équipement salle du conseil
fonctionnement	Matériel déneigement	19 194	7 648	11 546	
autres	projet Biotope Tern Vivantes	3 000	0	3 000	
aléas	enveloppe pour aléas/travaux à engager bâtiments-maine	102 479	63 959	38 520	
	TOTAL Investissements 2018	1 709 578	919 448	762 657	PM dont Place du Vercors financé par emprunt pour 313 109€ encaissé en 2017 et investissements 2018 financés par emprunt pour 250 000 €
	PI vercors à M49	-414 602	-179 679	-234 923	transfert emprunt 186 891€ impact net autofinancement -48 033€

Claude Didier demande à quoi correspondent les aléas. Jean Paul Chabert précise que c'est une sécurité en cas de gros problème.

S'agissant des travaux de requalification du Bourg, le Maire indique que la rue du temple devrait être rapidement achevée et la Rue saint Giraud sous une quinzaine de jours. La fin du chantier pour les parties rue du Temple et rue Saint Giraud est prévue pour le 20/12 si aucune difficulté ne survient. Une réunion publique est organisée le 30 novembre avec les riverains s'agissant du projet de la rue du Bourg notamment en vue d'examiner les demandes reçues suite à la 1ere réunion du 31 juillet 2018.

Autre information fournie par la Trésorerie Générale et présentée au Conseil Municipal :

Dans le cadre des simplifications mises en place par l'administration, la prise en charge de l'écriture de cession de l'ex maison du territoire par la Trésorerie a entraîné l'ouverture automatique des crédits liés à la valeur nette comptable. Il nous a été demandé de mettre à zéro dans le budget de l'ordonnateur les sommes initialement votées et d'inscrire le prix de vente au compte 024. Les écritures apparaissent directement au compte administratif.

Budget	Chapitre	Compte	Sens	Initialement voté ordonnateur	budget corrigé	ordo.	Compte administratif
fonctionnement	042	675-valeur comptable immob. cédées	Dépense	183 216		0	183 215.87
	042	776-Dif réel reprise au résultat	Recette	43 216		0	43 215.87
	77	775-produit des cessions	Recettes	140 000		0	140 000
		IMPACT NET		0		0	0
Investissement	040	192-Plus/moins value de cession	Dépenses	43 215.87		0	43 215.87
		21318-autres bâtiments publics	Recettes	183 215.87		0	183 215.87
	024	024- Produits des cessions	Recettes	0		140 000	0
		IMPACT NET	Recette	140 000		140 000	140 000

Les débats étant clos, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative N°1 du budget général des crédits inscrits au budget de fonctionnement et des crédits inscrits au budget d'investissement sur la base du détail par chapitres présentés ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE L'EAU (M49) : note explicative et projet de délibération

Le délégué aux finances rappelle que le budget de fonctionnement et le budget d'investissements sont votés au chapitre ; il présente au Conseil Municipal les ajustements budgétaires proposés pour tenir compte à la fois des dépenses engagées ou estimées et des évolutions de recettes constatées ou communiquées depuis le vote du budget primitif en mars 2018.

1. Modification des crédits inscrits au budget de fonctionnement

S'agissant du budget de fonctionnement, la diminution de recettes liée à la diminution des consommations d'eau facturées en 2018 est prise en compte ; impact diminution des recettes de 18 442 €.

Il est procédé à un ajustement, au plus près, des anticipations de dépenses de fonctionnement à fin d'année, tout en maintenant une enveloppe de 6.000 € pour réparations diverses hors investissements, recherches de fuites ... ; impact gain 3 124 € sur les dépenses

Les dotations aux amortissements en charge et les reprises de subventions en produits ont été révisées ; l'impact net est un complément de charges de 1 590 € qui constitue une ressource complémentaire en budget d'investissement du même montant.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est révisé à la baisse par rapport au BP et le virement à la section d'investissement est minoré de 16 908 €.

Le détail par chapitres est présenté ci-après :

		Dépenses		modification proposée
CHAPITRE		BP 2018	DM 2018	
011	Charges à caractère général	59 590.00	59 051.00	-539.00
<i>Recalage des postes avec maintien d'une enveloppe de 6.000 € pour réparations diverses hors investissements, recherches de fuites ...</i>				
012	Charges de personnel	74 000.00	74 000.00	0.00
014	Atténuations de produits	40 967.00	37 337.00	-3 630.00
<i>Recalage des sommes à reverser à l'Agence de l'eau en fonction des sommes facturées</i>				
065	Autres ch. de gestion courante	6 500.00	6 673.00	173.00
<i>Reclassement de compte concernant des créances éteintes et ajustement du montant – voir chapitre 67</i>				
66	Charges financières	24 400.00	25 428.00	1 028.00
<i>Ajustement des charges financières par rapport au montant de l'emprunt définitivement affecté au budget de l'eau pour le financement des travaux de la Place du Vercors</i>				
67	Charges exceptionnelles	5 500.00	5 344.00	-156.00
<i>Voir chapitre 65 reclassement de comptes</i>				
023	Virt. section d'investissement	230 827.51	213 919.51	-16 908.00
<i>L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est révisé à la baisse par rapport au BP et le virement à la section de fonctionnement est minoré de 16 908 €.</i>				
Fonctionnement - suite		Dépenses		modification proposée
CHAPITRE		BP 2018	DM 2018	
042	Opé. d'ordre entre sections	54 306.65	62 719.65	8 413.00
<i>Révision des dotations aux amortissements et reprises de subventions voir aussi 042 en recettes de fonctionnement</i>				
Total général		496 091.16	484 472.16	-11 619.00

		Recettes		modification proposée
CHAPITRE		BP 2018	DM 2018	
70	Ventes produits et services	300 050.00	281 608.00	-18 442.00
<i>la diminution de recettes liée à la diminution des consommations d'eau facturées en 2018 est prise en compte</i>				
074	Subventions d'exploitation	4 729.00	4 729.00	0.00
042	Opé. d'ordre entre sections	12 947.00	19 770.00	6 823.00
<i>Révision des dotations aux amortissements et reprises de subventions voir aussi 042 en recettes de fonctionnement</i>				
Total général		317 726.00	306 107.00	-11 619.00

2. Modification des crédits inscrits au budget d'investissement

S'agissant du budget d'investissement, les dépenses sont réévaluées de 569.762,33 € et les ressources de 520.870 €. Ceci correspond à la prise en compte des éléments suivants :

- Le transfert des travaux et des financements eaux et assainissement de la Place du Vercors au budget de l'eau sur la base des éléments proposés au vote de la séance du Conseil de ce jour
- Les investissements réalisés ou engagés en 2018 et les financements correspondants ainsi que, le cas échéant le reclassement entre chapitres ;
- Le projet rue du Bourg pour lequel les financements ont été obtenus mais les travaux non affermis ;
- Le maintien d'une enveloppe de 20.000 € pour aléas ou travaux complémentaire à engager en 2018 (voir liste des opérations en pages suivantes)
- L'ajustement du remboursement des emprunts relais avec la prise en compte des subventions notifiées et encaissées en ressources supplémentaires

Voir liste des opérations et détail par chapitres dans le tableau ci-dessous et dans les pages suivantes

3. Impact sur l'équilibre global du budget

L'équilibre global du budget est diminué de 48 892,33 € dont 48 033 € lié au transfert des dépenses et financements « eau et l'assainissement » du chantier de la Place du Vercors au budget eau et assainissement. Les ressources long terme disponibles s'établissent à 74.000 €.

DETAIL DES EVOLUTIONS PAR CHAPITRES ET COMMENTAIRES

CHAPITRE	Dépenses d'investissement		modification proposée	
	BP 2018	DM 2018		
21	Immobilisations corporelles	601 340.00	1 056 314.00	454 974.00
<i>Recalage des opérations: liste détaillée en annexe ; à noter chantier Place du Vercors transfert des coûts eau et assainissement au budget de l'eau pour 414 602€</i>				
16	Remboursement d'emprunts	75 285.00	183 250.00	107 965.00
<i>Prise en compte de l'engagement de remboursement de l'emprunt relais souscrit en 2018 voir en contreparties recettes de subvention et FCTVA : +105 000 €</i>				
<i>Ajustement du remboursement en capital par rapport au montant de l'emprunt définitivement affecté au budget de l'eau pour le financement des travaux de la Place du Vercors : +2 965 €</i>				
042	Opé. d'ordre entre sections	12 947.00	19 770.00	6 823.00
<i>Révision des reprises de subventions voir aussi 042 en recettes de fonctionnement</i>				
Total général		689 571.67	1 259 334.00	569 762.33

CHAPITRE	Recettes d'investissement		modification proposée	
	BP 2018	DM 2018		
13	Subventions d'investissement	202 890.00	371 625.00	168 735.00
<i>Prise en compte des subventions encaissées et demandées au titre des opérations inscrites en investissement prévisionnel 2018 ; voir en contrepartie au chapitre 16 la prise en compte des remboursements d'emprunts relais ; Opération Place du Vercors : transfert des subventions service de l'eau du Département et Agence de l'eau au budget de l'eau en contrepartie des investissements eau et assainissement transférés</i>				
16	Emprunts encaissés	305 000.00	491 891.00	186 891.00
<i>Opération Place du Vercors : +186 891 € transfert au budget de l'eau de la quote part d'emprunt finançant les investissements eau et assainissement transférés</i>				
10	Dotation fonds divers et Réserves	20 170.00	193 909.00	173 739.00
<i>Recalage du compte FCTVA avec les sommes encaissées et à recevoir pour les opérations inscrite en investissement prévisionnel 2018 voir en contrepartie au chapitre 16 la prise en compte des remboursements d'emprunts relais</i>				
<i>Transfert Place du Vercors au budget de l'eau pour la part des investissements concernant ce budget</i>				
106	Dotation au fonds de réserve/106	3 201.26	3 201.26	0.00
021	Virt. Section de fonctionnement	230 827.51	213 919.51	-16 908.00
<i>Recalage liée à la révision du budget de fonctionnement et notamment la baisse des recettes de facturation d'eau sur consommations 2017</i>				
040	Opé. d'ordre entre sections	54 306.65	62 719.65	8 413.00
<i>Révision des dotations aux amortissements voir aussi 042 en recettes de fonctionnement</i>				
Total général		816 395.42	1 337 265.42	520 870.00

LISTE DES OPERATIONS REALISEES OU ENGAGEES EN 2018 inscrite dans la Décision Modificative

nature de travaux	Désignation de l'opération	chiffrage TTC	Subventions et FCTVA	autofinancement et	
PREP 2018	Rue du Temple-PI de la Halle-St Giraud	343 862	158 315	185 547	
PREP 2018	Rue du Bourg financée non affermie	129 770	60 937	68 833	
Renovation globale	Rue du Pas de l'aiguille à PI des Tisserands T1 Eau potable+mise en séparatif	88 253	57 350	30 902	
PI du Vercors	travaux eau et assainissements transférés	414 602	179 681	234 921	+ emprunt transféré 186 891 €
Eau potable	DUP captage étude	14 303	8 305	5 998	
Eau potable	Travaux sur les réservoirs - chambres de vanne les granges chgt de vannes autres regards pour appareil débitmètre-remplacement	16 840	8 516	8 324	
divers	divers raccordements réseau - repris déversoir d'orage	21 200	3 477	17 724	
divers	renouvellement des compteurs et du matériel spécifique	7 485	1 228	6 257	
divers	Enveloppe pour aléas sur le réseau	20 000	3 280	16 720	
	TOTAL	1 056 315	481 089	575 225	
	Financements encaissés sur dossiers antérieurs		84 444		

Projets non-inscrits au budget 2018 dont le financement est obtenu ou a été demandé

caducité démarrage	fin de travaux	Désignation de l'opération	investissements	subventions et FCTVA	part à financer	
18/06/2020	18/06/2021	Conduite eau potable Boiras	140 897	75 548	65 349	subvention obtenue
tronçon 1 à eng 2018	30/07/2019	PI Paul Brachel à PI des Tisserands tronçon 2 eau potable et mise en séparatif	44 405	29 121	15 284	subvention eau potable obtenue subvention mise en séparatif demandée
tranche 1 engagée	18/06/2021	travaux sur les réservoirs 2e phase	16 116	9 397	6 719	subvention obtenue

Le maire présente au Conseil, à titre d'information, les difficultés rencontrées sur le captage de la Vanne avec la nécessité de remplacer les filtres du réservoir des Brachons jusqu'à plusieurs fois par jour, à cause d'une aggravation de la turbidité de l'eau captée depuis l'été. Ce captage, situé à 1400 m d'altitude, fait l'objet d'une convention de partage des eaux avec la commune de Saint Baudille et Pipet et se révèle être important pour nos ressources en eau potable.

Conjointement avec la commune de Saint Baudille et Pipet, nous avons commandité l'expertise d'un géologue. Ses premières préconisations, dans l'attente de son rapport définitif, indiquent toute réfection intégrale du drainage est déconseillée car elle serait extrêmement risquée. Il convient de revoir le système de filtration après avoir acquis une parfaite connaissance du phénomène de turbidité sur une période d'environ 1 an pour en déterminer les variations et les extrêmes dans la durée. L'investissement constituera une dépense importante qui sera faite avec la commune de Saint Baudille et Pipet sur la base de la clé de répartition prévue à la convention.

Cette difficulté pose plus généralement la question de la sécurisation de la ressource en eau potable. C'est un point sur lequel la commune va mettre l'accent. On ne manque pas d'eau mais l'approvisionnement peut devenir difficile avec des conditions de captages délicates et des risques de glissement de terrains ... Une réflexion est en cours sur la base des propositions du fontainier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative N°1 du budget eau et assainissement des crédits inscrits au budget de fonctionnement et des crédits inscrits au budget d'investissement sur la base du détail par chapitre présentés ci-dessus.

Subvention à l'association Trièves Action Tourisme pour l'organisation du marché de Noël

Marcel Calvat indique qu'un bilan de l'organisation 2017 du marché de Noël et de la préparation de celui de 2018 a été fait. Cette organisation se révèle de plus en plus difficile. Elle va être portée par Trièves Action Tourisme avec l'appui de la fabrique du Trièves, du sou des écoles et du comité des fêtes sous le pilotage de Gérard Dangles et Rosemary Giovannetti. La présence de la calèche du père Noël, sous les formes des années précédentes n'est pas certaine ; les animations autres sont en cours d'examen mais elles ont un coût élevé. Le dimanche, la partie marchande se tiendra sous la Halle avec une animation rigodon.

L'association Trièves Action Tourisme a sollicité une subvention de la commune pour l'organisation du marché de Noël.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet, le Conseil Municipal, par 13 voix pour(*), décide

- d'attribuer à l'association Trièves Action Tourisme une subvention de 525 € pour l'organisation du marché de Noël
- d'inscrire cette dépense au compte 65748 Subventions aux associations

(*) Le conseiller qui a reçu pouvoir de Gérard DANGLES, Président de l'association Trièves Action Tourisme, ne prend pas part au vote au titre de ce pouvoir.

Acquisition par préemption du local contiguë au local « Collectif d'entraide du Trièves I

Le maire précise qu'il a exercé le droit de préemption au prix indiqué ; le dossier est dans les mains du notaire. Un devis a été demandé pour le gros œuvre conformément à la délibération prise le 22/10/2018.

Décision relative à la mise en œuvre du transfert de compétence eau et assainissement à la CDCT

En préambule, le maire donne lecture du compte rendu du groupe de pilotage tenu par les maires le 19 novembre 2018. Il précise au Conseil Municipal la position qu'il a défendue devant le Groupe et qui a été partagée par plusieurs membres du Groupe.

Au groupe de pilotage, le Maire a fait part de son regret que l'objectif du groupe de travail ne porte que sur le transfert de la compétence eau des communes vers la CDC Trièves car les deux activités eau et assainissement sont totalement liées dans la réalité aussi bien physique que financière (interventions techniques, facturations, financement des investissements etc...). En outre, séparer l'eau de l'assainissement entraînera la conduite de deux études différées d'une période aujourd'hui non véritablement précisée, ce qui met déjà en lumière les difficultés de la gestion de la période intermédiaire, toutes activités et services confondus. Il a fait remarquer que le cahier des charges de ce qui est envisagé pour la seule compétence eau devrait être aussi étendu à la compétence assainissement quelle que soit la position finale prise par la CDCT ce qui serait de toute façon, en plus d'une rationalité évidente, une économie de temps et de dépenses.

Projet de délibération n°1 AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES visant à la prise de compétence SPANC

Le Maire donne lecture du projet de délibération et ouvre la discussion.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-17 et L5211-20,

Vu la délibération du conseil syndical du SIGREDA en date du 4 septembre 2018 approuvant, dans le cadre de la fusion absorption du SIGREDA par le SYMBHI souhaitée par les communautés de communes de la Cathepsine, du Trièves et de Grenoble Alpes Métropole pour la mise en place d'une compétence GEMAPI mutualisée, la restitution aux collectivités de certaines compétences et missions que le SYMBHI ne peut reprendre dont la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif),

Vu les statuts en vigueur de la communauté de communes du Trièves,

Vu la délibération n° 2018- du conseil communautaire de la communauté de communes du Trièves en date du 12 novembre 2018 approuvant la modification des statuts de la dite communauté de communes visant à la prise de compétence « Assainissement Non Collectif » par cette dernière,

Considérant l'intérêt pour le territoire Trièves de mutualiser l'exercice de la compétence SPANC à l'échelle de la communauté de communes,

Considérant que la décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département et subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement,

Considérant l'orientation qui s'est nettement dégagée des débats relatifs au transfert eau -Assainissement en séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la communauté de communes du Trièves visant à la prise de compétence SPANC

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de l'Isère et au Président de la communauté de communes du Trièves

Claude Didier et Rosemary Giovannetti indiquent que ce transfert devrait se faire en 2019. Un projet de convention est en cours d'élaboration entre la CDCT et Grenoble Alp Métropole. Le Maire précise que certaines communes n'approuveront pas la modification statutaire car ils sont défavorables à un travail avec Grenoble Alpes Métropole.

Projet de délibération n°2 AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES AU 1ER JANVIER 2020

Le maire donne lecture du projet de délibération et ouvre la discussion.

Il rappelle que la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes a pour conséquences :

- Le transfert obligatoire de la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2020 des communes vers la communauté de communes du Trièves compte tenu du fait que cette dernière exerce, à ce jour, cette compétence de façon partielle sur le territoire - pour le groupe des 7 communes déjà rassemblées dans un syndicat.
- Un transfert de la compétence « assainissement collectif » qui peut être reporté au plus tard au 1^{er} janvier 2026 si 25 % des communes (7) représentant 20% de la population intercommunale (2047 habitants) s'opposent au transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2020 sachant que ce transfert est obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

En conséquence, chaque conseil municipal est tenu de délibérer pour se prononcer sur le transfert la compétence « assainissement collectif » à la CDCT au 1^{er} janvier 2020.

Le Maire rappelle ses propos introductif et le fait que certains membres du groupe de pilotage envisageaient d'entreprendre des études uniquement pour le transfert de la compétence eau sans inscrire les études relatives à la partie assainissement. Cette position avait été arrêtée lors du conseil communautaire précédent. Le Président du groupe de pilotage a pris la parole en indiquant que la CDCT n'a pas la possibilité technique d'absorber le transfert simultané des 2 compétences. Il fait part à nouveau au Conseil de sa position à savoir que le cahier des charges de ce qui est envisagé pour la seule compétence eau devrait être aussi étendu à la compétence assainissement quelle que soit la position finale prise permettant, en plus d'une rationalité évidente, une économie de temps et de dépenses. En effet, si le vote des communes devait aboutir au report du transfert de la compétence assainissement, l'objectif est de ne pas recommencer des études pour la partie assainissement. Le Maire a également demandé que le travail des cabinets d'études soit piloté directement par le groupe des Elus.

Le Maire précise que René Tilman a été recruté par la CDCT pour s'occuper des études techniques, il travaillait dans le service de l'eau en région parisienne. Il arrivera courant décembre.

L'enjeu pour Mens est de voir son programme d'investissement préservé. En effet toutes les communes ne sont pas dans la même situation et peuvent avoir des besoins et une absence de ressources. Une période de lissage de 15 ans a été évoquée pour une harmonisation permettant la mise en œuvre d'un prix de l'eau unique.

Certaines communes, dont Mens, ont aujourd'hui une organisation de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Il pourrait être envisagé que la CDCT leur confie par convention la gestion des compétences eau et assainissement collectif tant que le fonctionnement complet ne peut être assuré pour tous par la CDCT. Une telle solution permettrait de garantir une continuité de service, notamment pour la commune de Mens qui a le plus grand nombre d'abonnés.

Jean Louis Goutel indique que la CDC a la technicité car 7 communes ont déjà délégué leur compétence. On est dans l'extension d'une activité qui se poursuivra avec la reprise des personnels communaux dédiés à cette activité. Aujourd'hui Mens a des moyens, notamment humains, dédiés à la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif qui seront en mesure de réaliser le travail généré pour Mens au sein de la CDCT; le budget est par ailleurs équilibré donc son transfert à la CDCT n'impactera pas ses finances. Quel est le sens de la position demandée par la CDCT notamment s'agissant des agents. Claude Didier précise que la CDCT a une expérience avec les 7 communes qui lui ont déléguées leurs compétences mais elles ont un service homogène. Aujourd'hui, les communes ont des gestions et des politiques variées c'est là qu'il y a une difficulté.

Jean Louis Goutel rappelle qu'il est important de garder une maîtrise sur les décisions d'investissement. Le Maire précise que c'est la raison pour laquelle il propose la mise en place de convention de gestion avec certaines communes. Notamment pour Mens qui a deux gros enjeux la poursuite de la création d'un réseau d'assainissement séparé du réseau d'eau pluviale et la sécurisation de la ressource en eau potable.

19h55 = arrivée de Lauriane Josserand

Claude Didier indique que la piste de conventionnements est intéressante mais demande si elle est légale dans le cadre de la loi notre de même pour la durée de l'harmonisation à 15 ans. Le Maire indique que les réponses

seront apportées dans le cadre des études financières qui vont être entreprises. La CDCT propose le recours à Stratorial pour savoir s'il y a nécessité d'une mise en concurrence. Claude Didier rappelle que le cabinet a été très rigide sur les observations lors de ses précédentes études. Il rejoint Le Maire sur l'utilité d'étudier les 2 compétences en même temps et sur les impacts en termes de coûts et de temps, si les analyses des 2 compétences sont dissociées. Il demande au Maire quel est son ressenti sur la probabilité du résultat.

Le Maire répond que, vraisemblablement, la position de la CDCT devrait être adoptée avec un report du transfert de la compétence assainissement. Il a cependant noté des positions conformes à celle qu'il a défendue et qui ressortait des échanges du précédent conseil. Bernard Chevalier demande que l'on vote en fonction de nos besoins et de notre conviction que les deux compétences sont liées.

Les débats étant clos, le Maire soumet la délibération au vote.

Considérant l'orientation qui s'est nettement dégagée des débats relatifs au transfert eau -Assainissement en séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- se prononce favorablement au transfert de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes du Trièves au 1^{er} janvier 2020 ;
- demande que les études relatives aux questions techniques, ressources humaines et financières de ces transferts soient conduites conjointement pour les compétences eau et assainissement collectif.

Délibération portant échange d'un chemin rural (ajout à l'ordre du jour)

Le Maire rappelle que, par délibération 2009-03-042, en date du 25 mars 2009, confirmée par délibération 2018-01-19 du 25 janvier 2018, le conseil municipal décidait de procéder à un échange de portion de terrain communal longeant une maison au Mas Martinenc avec une portion de terrain privatif au motif que la portion privative permet la création d'un chemin plus praticable que l'ancien et notamment permet aux véhicules de tourner-confère plan cadastral joint à la présente délibération.

Afin de procéder à cet échange et d'établir l'acte notarié, le Conseil Municipal, à 13 voix pour(*) décide :

de confirmer que

- La commune accepte de céder à l'indivision MARTIN/NEGRO : la parcelle cadastrée Section D n° 1029 pour 245m² sise sur la Commune de MENS.
- En contre-échange la Commune de MENS recevra les parcelles cadastrées Section D n° 1025 pour 140 m² et 1027 pour 286 m² sises sur la Commune de MENS.
- Les parcelles sont évaluées de toutes parts à UN EURO (1,00 €) et la commune accepte de verser au plus 2 € pour les parcelles reçues en contre échange
- La commune charge Maître Jean-Franc RUCHON, Notaire à LA MURE de rédiger cet acte.

de noter que

- Monsieur Cédric NEGRO accepte de céder à l'indivision MARTIN/NEGRO la parcelle cadastrée Section D n° 1024 pour 42 m².
- Les frais d'acte notarié sont évalués à 645,00 € et seront pris en charge par les co échangeurs en dehors de la commune qui, pour sa part, a réglé les frais d'arpentage conformément à ce qui a été prévu par la délibération n°2009-03-042 du 25 mars 2009

D'autoriser le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et notamment l'acte notarié de transfert de propriété.

(*) Monsieur Bernard Chevalier dont la famille est partie prenante à la transaction ne prend pas part au vote.

Commission de contrôle des listes électorales : conseillers municipaux volontaires pour participer aux travaux de la commission

Le Maire rappelle que la Préfecture demande la communication de la liste des Conseillers Municipaux volontaires pour participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales. Ce retour doit être fait au plus tard le 7 décembre 2018 dans la perspective de la désignation des membres par arrêté préfectoral.

Il a été proposé que chacun mentionne son choix dans un tableau remis en séance et que les Conseillers excusés ou absent le jour du Conseil fassent part de leur choix directement au Maire éventuellement par messagerie électronique ; ce que tous les conseillers acceptent.

Bernard Chevallier présente la réforme des listes électorale qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2019 et qui prévoit notamment un répertoire unique national et un n° unique pour chaque électeur - une actualisation en permanence des listes et des inscriptions radiation décidées par le maire avec un contrôle à postériori par une commission de contrôle. Cette commission a un pouvoir de décision avec une remise en cause possible des décisions du maire. Dans les communes de 1000 à 3000 habitants, elle est composée de 5 membres parmi les volontaires dans l'ordre du tableau en dehors des Elus exclus de par leurs autres délégations. 3 titulaires doivent être issus de la liste majoritaire, 2 titulaires de la liste non majoritaire. Si le nombre d'Elus volontaires le permet, les 1ers volontaires seront désignés dans l'ordre du tableau du CM en commençant par les titulaires, les suppléants venant ensuite. Un même suppléant peut remplacer plusieurs titulaires de la même liste.

Le choix de chacun des Elus présents est recueilli en séance.

Questions diverses

- Repas des anciens

Sophie Reichmuth demande pourquoi l'âge pour bénéficier de la gratuité du repas a été reculé. Cela risque de faire renoncer les plus jeunes des anciens qui dynamisent le repas.

Anne Marie Barbe répond qu'il y a deux raisons : 1. elle a entendue des remarques très désagréables de certaines personnes, notamment quand on leur apporte un colis. 2. L'âge officiel du départ à la retraite a reculé. Les membres du CCAS ont voté à l'unanimité de reculer l'âge de gratuité du repas à 71 ans au lieu de 70 et de reculer l'âge d'1 an sur 5 ans. Claude Didier indique que l'on pourrait proposer aux personnes de faire un choix entre repas – colis ou rien sans modifier les règles. Anne Marie Barbe répond que cela conduit à une gestion plus contraignante alors que l'organisation est déjà lourde.

- Plateforme de Ser clapi

Sophie Reichmuth signale le dépôt de matériaux gravas et laine de verre en grande quantité sur la plateforme. Elle précise que le terrain appartient à l'entreprise Pascal qui est d'accord pour des apports de terre. Elle indique qu'elle a des preuves s'agissant du responsable de ces dépôts.

Le Maire répond qu'il a bien eu connaissance de son alerte et qu'il a prévu de prendre des renseignements et d'intervenir car les dépôts de matériaux inertes sont soumis à autorisation.

- TUM

Claude Didier a une remarque sur le TUM de novembre concernant l'article sur le projet de sénioriale. Sur la forme, il est présenté comme un article publicitaire qui met en valeur l'opération et non un article de fond qui présenterait ce qui va se passer.

Bernard Chevalier répond qu'il ne s'agit pas d'une publicité commerciale. Il rappelle également qu'il est important pour Mens de remplir les 28 logements prévus.

- Logements du Pré Collombon

Claude Didier indique que les travaux prévus n'ont pas commencé, ce qui est dommage pour les locataires cet hiver.

Anne Marie Barbe le confirme. Elle a relancé les bailleurs qui ne répondent à aucune question. S'agissant de l'ancienne cure, les travaux n'ont pas commencé non plus pour 3 logements : 2 logements sont encore habités, et 1 logement est vide. Un couple va être relogé rue du Ménil et une personne peut être relogée par des amis.

- Autres points

Claude Didier demande si la composition de la commission site patrimonial remarquable a été revue et s'il y aura une préparation du prochain budget. Le Maire répond qu'il n'a pas encore examiné la modification de la commission. S'agissant du prochain BP, les éléments préparatoires seront établis en parallèle de la préparation de la clôture des comptes.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 20/12 à 18h30

Fin de séance 20h02



The logo of the Mairie de Mens is circular, featuring a central figure holding a staff and a banner. The text 'MAIRIE DE MENS' is written around the top inner edge, and '38710 MENS (Isère)' is written around the bottom inner edge.